



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Foix, le 14 novembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015

A la suite des attentats qui ont eu lieu à Paris et Saint-Denis le vendredi 13 novembre 2015, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sur tout le territoire national, avec des mesures de sécurité renforcées en Île-de-France.

Ce samedi 14 novembre 2015, la préfète de l'Ariège a réuni cet après-midi l'état-major de sécurité afin de coordonner l'action des forces de sécurité et des services de l'État, et renforcer les mesures de vigilances et de protection dans le département. Les forces de l'ordre et de sécurité, civiles et militaires, sont totalement mobilisées pour assurer la sécurité de nos concitoyens et la lutte contre les terroristes qui sévissent sur notre sol.

L'état d'urgence, décrété en application de la loi du 3 avril 1955, permet au préfet de département de prendre des décisions pour renforcer l'efficacité de l'action des forces de l'ordre en limitant de façon ciblée dans le temps et l'espace la liberté d'aller et venir. A ce stade, en Ariège comme dans l'essentiel des départements de la région, leur mise en oeuvre n'a pas été jugée nécessaire. Leur opportunité est réévaluée en temps réel en fonction de l'évolution de la situation.

Le Président de la République a décrété un deuil national de trois jours et demande à chacun de s'associer à la douleur des familles des victimes et de la nation. La préfète de l'Ariège appelle les ariégeois au respect de cette manifestation de solidarité et d'union nationale. Il appartient aux maires et aux organisateurs des manifestations publiques, notamment festives ou sportives, de se prononcer dans cet esprit, sur la pertinence de les reporter ou de les annuler.

En Ariège, comme partout sur le territoire national, les pouvoirs publics sont mobilisés, à tous les niveaux et avec tous les moyens dont ils disposent, pour assurer l'ordre et la sécurité de nos concitoyens. L'ensemble des effectifs disponibles de police et de gendarmerie du département ont été rappelés et mobilisés, et consigne leur a été donnée d'assurer prioritairement, par une présence visible et rassurante, la sécurité des lieux rassemblant du public.

Ce n'est que par la cohésion de la Nation en ces heures douloureuses que nous pourrons collectivement faire face et combattre le terrorisme aveugle qui nous menace et qui nous frappe aujourd'hui.

Contact presse

Service départemental de la communication interministérielle

05.61.02.11.41 / 06.72.37.66.86

genevieve.lagarde@ariego.gouv.fr

<https://twitter.com/prefet09>

